

L'aménagement du jardin des Halles obtient l'aval du préfet d'IDF

Le préfet de la région Ile-de-France, David Canepa, « a décidé de ne pas déférer au tribunal administratif un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du jardin des Halles accordé à l'architecte David Mangin », indique la mairie de Paris dans un communiqué.

(LaVielmmo.com) - La légalité de cet avenant était remise en cause par l'association Accomplir, qui attendait particulièrement la prise de position de la préfecture : « *tout porte à croire qu'il n'est pas légal - non seulement il est contraire au droit européen de la concurrence, traduit en droit français en avril dernier, mais il enfreint le code des marchés publics* », dénonçait le 20 août dernier Elisabeth Bourguinat, secrétaire de l'association.

Une justice à deux vitesses

Aujourd'hui, c'est plus l'attitude du préfet que déplore l'association : « *le préfet est là pour effectuer un contrôle de légalité, pas pour entériner une décision illégale. Nous déplorons une justice à deux vitesses* », indique Mme Bourguinat, que nous avons contactée.

Jean-François Legaret, maire du premier arrondissement, est entré dans la bataille juridique en engageant une procédure de son côté, parallèlement à l'action de l'association. De son côté, « *la Ville ne peut que s'étonner de ce que le maire du 1er arrondissement souhaite engager une procédure en justice, alors qu'il avait lui-même déclaré qu'il était favorable au projet dans son ensemble dès 2009* ». Le combat promet de faire rage à tous niveaux...